

## ***La réforme des rythmes scolaires***

Depuis plus de deux décennies, des réformes scolaires d'envergure ont eu lieu dans la plupart des pays de l'OCDE. Au regard des faibles résultats scolaires de nos enfants, la France, sous l'impulsion du gouvernement Peillon, n'a pas hésité, elle aussi à remettre en cause son modèle d'école. En s'attaquant d'abord aux rythmes scolaires, cette réforme va renforcer sur la scène éducative, la position des acteurs laissés longtemps périphériques: *les collectivités territoriales et les parents*.

En septembre 2013, 4 000 communes ont décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires offrant à leurs jeunes élèves la possibilité de pratiquer des activités nouvelles sur le temps périscolaire, contribuant à leur épanouissement et résorbant les inégalités entre ceux qui avaient les moyens de les pratiquer et les autres.

Parfois, la mise en œuvre pratique peut poser des problèmes organisationnels. Le report de l'application de la réforme à septembre 2014, doit nous permettre de bénéficier de l'expérience des autres villes et d'être attentifs à la fréquentation des temps périscolaires, à la qualité des activités proposées, comme au financement de la réforme.

- L'augmentation significative du nombre d'enfants pendant le temps périscolaire après l'école - entre 30 et 50% envisagée à Saint Ouen – induira le recrutement de personnels d'animation. Le recrutement en « contrat d'avenir » pourra être une solution pour offrir une perspective professionnelle à des jeunes qui souhaiteraient s'investir dans cette filière.

-Sur le financement de la réforme: l'Etat a mis à disposition des communes ce qu'on appelle «*un fonds d'amorçage*», doté de 250 millions d'euros. Ainsi, au niveau national, les moyens sont débloqués. Les collectivités doivent aussi faire des efforts en ce sens, et surtout optimiser les ressources humaines et matérielles dont elle dispose. Saint-Ouen est une ville qui possède de nombreux talents et un tissu associatif très riche...

-La troisième question est d'ordre organisationnel. La mise en œuvre de nouveaux temps périscolaires change le fonctionnement de l'école et les rapports entre les professionnels : enseignants, Atsem, animateurs... Il est nécessaire de stabiliser les listes d'enfants, sécuriser les sorties de l'établissement, organiser les transferts d'activités, mutualiser une partie des locaux et du matériel, assumer les absences... bref d'impliquer, de valoriser l'ensemble de la communauté éducative pour obtenir des résultats positifs comme il en existe dans de nombreuses écoles de France.

Nous constatons d'ailleurs souvent qu'à rebours des discours des adultes, les enfants sont contents. Contents de faire des choses différentes dans l'école, contents que leurs journées de classe soient plus courtes.

Cette réforme est une formidable avancée éducative et pédagogique, attendue par tout le monde. Elle est aussi une excellente occasion pour qu'enfin le temps périscolaire soit reconnu comme un véritable temps éducatif, sans jamais perdre de vue le respect du rythme de l'enfant et le respect de ses besoins que sont le temps de l'apprentissage, du jeu et du repos.

Anissa Mounjiz,  
Militante socialiste, parent d'élèves à Victor-Hugo, enseignante en lycée.